
OUI
A L'EUROPE
Numéro spécial ■ Septembre 1992
Le référendum du 20 septembre prochain sera l'occasion pour le peuple français d'affirmer sa foi dans l'Europe et sa confiance dans l'avenir.
La France doit participer à la construction européenne si elle veut conserver son rang dans le monde de demain.
Entre la grande espérance d'une communauté dynamique et ambitieuse et la solitude d'un pays affaibli parce que replié sur lui-même, les Français choisiront l'espérance ■
VICTOR HUGO LE VISIONNAIRE
« Un jour viendra où la guerre entre Paris et Londres, Saint-Pétersbourg et Berlin, Vienne et Turin, paraîtra aussi absurde et impossible qu'aujourd'hui entre Rouen et Amiens.
Un jour viendra où vous France, vous Russie, vous Italie, vous Angleterre, vous Allemagne, vous toutes les nations du continent, sans perdre vos qualités distinctes, vous vous fondrez dans une unité européenne construisant la fraternité européenne.
Un jour viendra où il n'y aura d'autres champs de bataille que les marchés s'ouvrant au commerce et les esprits s'ouvrant aux idées, où les boulets et les bombes seront remplacés par les votes. »
(août 1849)
CDS

Ensemble, écrivons l'Histoire

L'EUROPE EST UNE HISTOIRE DE FAMILLE DANS SES REUNIONS COMME DANS SES DECHIREMENTS.

Une occasion unique de renouer avec notre histoire et de nous réunir dans un projet commun.

Il faut être français pour croire que Charlemagne est un empereur français. Dans nos frontières modernes, il serait tout à la fois allemand et français, belge et luxembourgeois, en partie autrichien et déjà un peu suisse.

Il serait alsacien, lorrain et bavarois, bourguignon, picard mais aussi rhénan... Ainsi, l'empereur à la barbe fleurie est un peu le symbole de notre vieille Europe qui, dans la diversité de ses nations et la permanence de ses régions, a traversé l'Histoire. L'Europe est cette réalité ancienne qui retrouve son identité.

Elle s'est laissée trop de fois déchirer par les nationalismes et les guerres.

Elle doit construire une fraternité fondée sur des valeurs fondamentales communes.

L'Europe a retrouvé espoir dans le rêve de quelques grands Européens qui, au lendemain de la plus effroyable des hécatombes, ont su affirmer "l'ardente obligation" de poser les bases d'une Europe unie. Ils y voyaient déjà la fin de nos affrontements et le commencement d'un nouvel avenir.

L'unité européenne est une étape essentielle dans l'aboutissement de cette vision d'espoir.

Une occasion unique de renouer avec notre histoire et de nous réunir dans un projet commun.

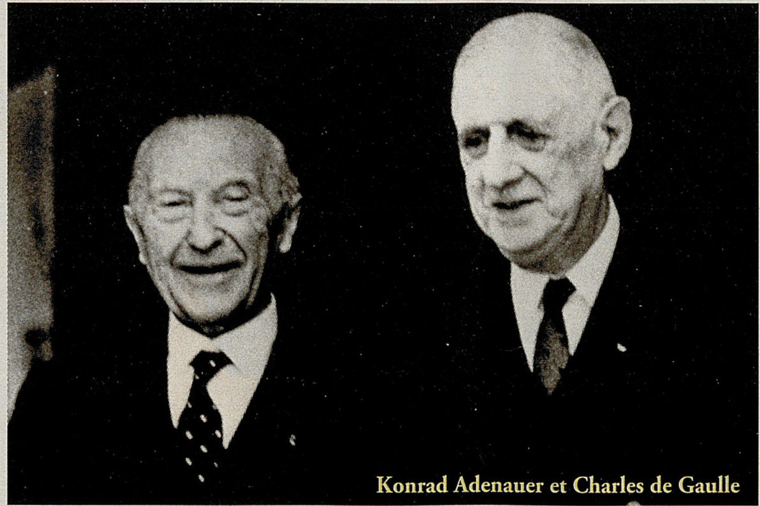
Parce que l'Europe est d'abord un héritage elle est aujourd'hui en mesure d'avoir la force d'une idée neuve. ■



Robert Schuman et Alain Poher

« Quand on voit la persistance du sentiment européen dans un décor en pleine mutation et la stabilité des institutions communautaires, on ne peut douter qu'il s'agisse d'un puissant mouvement de fond à la mesure des époques de l'Histoire. »
(Jean Monnet).

« Il est absolument normal que s'établisse, entre ces pays occidentaux, une solidarité. C'est cela l'Europe, et je crois que cette solidarité doit être organisée. »
(Charles de Gaulle)



Konrad Adenauer et Charles de Gaulle

les grandes dates de l'Europe...

9 MAI 1950
Robert SCHUMAN, Ministre du Gouvernement Français, lance du Quai d'Orsay son appel solennel à tourner la page des haines et des guerres sur notre continent et à créer l'Europe de la Paix par des réalisations concrètes, respectant les identités des nations, mais en établissant entre elles une solidarité qui interdise de retomber dans les nationalismes.

18 AVRIL 1951
En réponse à cet appel, six pays : la France, l'Allemagne, l'Italie, le Luxembourg, la Belgique et les Pays-Bas créent la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier (C.E.C.A.).

25 MARS 1957
Les mêmes pays signent à ROME le traité créant la Communauté Economique Européenne (C.E.E.) et la Communauté Européenne de l'Energie Atomique (EURATOM).

1958
Le Général de Gaulle décide de mettre en œuvre immédiatement les règles de fonctionnement de la Communauté Economique Européenne. Le Marché Commun se met progressivement en place.

1962
La politique agricole commune est adoptée.

1ER JANVIER 1973
La Communauté s'élargit au Royaume-Uni, à l'Irlande et au Danemark.

10 DÉCEMBRE 1974
Les Chefs d'Etats et de Gouvernements décident de se réunir régulièrement en Conseil Européen.

20 SEPTEMBRE 1976
Les neuf pays membres de la Communauté Européenne décident que le Parlement Européen sera élu au suffrage universel.

13 MARS 1979
Plusieurs pays membres de la Communauté créent entre eux le Système Monétaire Européen (S.M.E.).

1ER JANVIER 1981
La Grèce devient le 10ème membre de la Communauté Européenne.

DÉCEMBRE 1985
Les Chefs d'Etats ou de Gouvernements des dix Etats membres signent un nouveau traité européen : "l'Acte Unique".

1ER JANVIER 1986
L'Espagne et le Portugal deviennent les 11ème et 12ème membres de la Communauté.

NOVEMBRE 1986
Le Gouvernement de Jacques CHIRAC fait ratifier par le Parlement français le nouveau Traité Européen : l'Acte Unique.

1ER JUILLET 1987
L'Acte Unique, ratifié par les Douze, entre en application. (Par l'Acte Unique, les Douze se sont engagés à réaliser avant le 1er décembre 1992 un espace sans frontières intérieures, dans lequel la libre circulation des personnes, des marchandises, des services et des capitaux est assurée).

7 FÉVRIER 1992
Les douze Chefs d'Etats et de gouvernements signent à MAASTRICHT un nouveau Traité : le Traité sur l'Union Européenne.

Le rendez-vous de MAASTRICHT s'inscrit donc comme un nouveau maillon d'une chaîne commencée en 1950, continuée par toutes les forces politiques ayant eu à assumer la responsabilité de gouverner notre Pays depuis cette date.
La voie ouverte par Robert SCHUMAN, Jean MONNET et le Général de Gaulle se poursuit. Cette voie qui nous a apporté pour la première fois une paix fraternelle en Europe de l'Ouest et la possibilité de devenir une force économique mondiale. ■

« Il ne s'agit pas de fusionner nos Etats, de créer un super-Etat européen. La loi démocratique de la majorité librement acceptée, dans des conditions et des modalités préalablement fixées, limitées aux problèmes essentiels de l'intérêt commun, sera en définitive moins humiliante à subir que les décisions imposées par le plus fort. Nous ne sommes pas, nous ne serons jamais les négateurs de la Patrie, oublieux des devoirs que nous avons envers elle. »
(Robert Schuman - 1950)

Le traité d'Union Européenne

Signé à Maastricht

« L'Europe n'est pas une surface grise et morne. C'est un bouquet de fleurs multicolores. Les Allemands sont différents des Français. Je ne vois pas pourquoi on ne le dirait pas. Les figures symboliques de nos deux pays ne se ressemblent d'ailleurs pas. Votre "Marianne" est une gracieuse jeune dame. Le "Michel" allemand est un paysan en sabots. Nous ne voulons pas qu'une bureaucratie européenne prenne l'habitude de tout réglementer. Il faut que les Bretons restent bretons, les Bavarois bavarois, les Toscans toscans et les Andalous andalous. L'Europe devra être décentralisée. Ce qui ne l'empêchera pas d'avoir un jour une défense commune et de mettre sur pied de grandes infrastructures communes. »

(Helmut KOHL - 20 mai 1992)

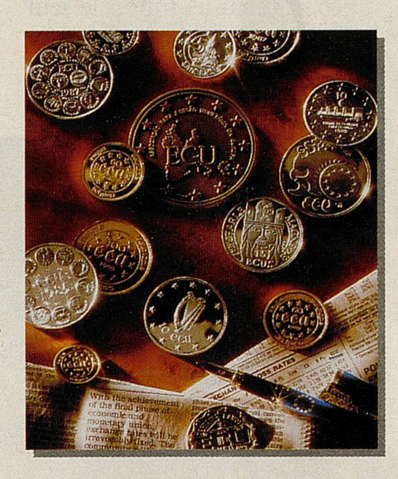


L'UNION ECONOMIQUE ET MONÉTAIRE (U.E.M.)

Elle est la suite logique des décisions prises au fil des années avec :

- en mai 1964, le Général DE GAULLE étant Président de la République Française, la création du Comité des Gouverneurs des Banques centrales ;
- en 1969, Georges POMPIDOU étant Président de la République Française, la mise sur pied d'un plan en vue de la création par étapes d'une Union Economique et Monétaire ;
- en 1972, Georges POMPIDOU étant Président de la République Française, la création du Serpent Monétaire ;
- en 1979, Valéry GISCARD D'ESTAING étant Président de la République Française, la création du Système monétaire Européen, suivie de la mise en place de l'Ecu.

Le nouveau Traité prévoit qu'au plus tôt en 1997 et au plus tard le 1er janvier 1999, l'Europe se dotera d'une monnaie unique : l'Ecu. Il n'y aura donc plus qu'une seule monnaie en circulation, cette monnaie étant gérée par une Banque centrale où seront représentés tous les Gouverneurs des Banques centrales nationales des pays membres.



Tous les grands pays d'Europe, dont la France, pèseront à égalité dans les décisions monétaires à venir.

Conçue sur le modèle de banque centrale indépendante du pouvoir politique - modèle qui a démontré sa force et sa réussite aussi bien en Allemagne qu'en Suisse ou aux Etats-Unis - cette Banque centrale nous permettra de nous doter d'une monnaie puissante au service de l'économie et de l'emploi.

Concrètement, il n'y aura plus de risques de fluctuations monétaires entre nos douze Etats, plus de prélèvements par les banques sur le change de nos monnaies, plus de taux d'intérêts différents entre nos Etats, plus de soumission du franc au mark…

La France, grâce à cette monnaie unique, se dotera d'une monnaie aussi puissante que le sont aujourd'hui le dollar ou le yen. ■

L'UNION POLITIQUE

Cette union se réalisera par la mise en application de différentes politiques :

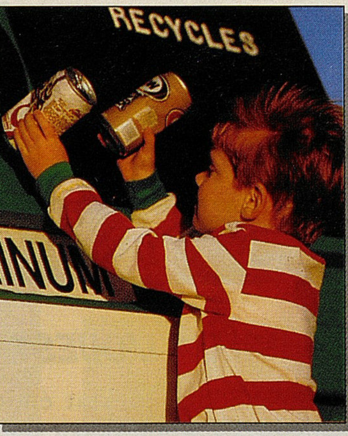
1) La recherche de positions et d'outils communs en matière de diplomatie et de défense.

Il n'est pas concevable que nos douze Etats pratiquent des politiques extérieures contradictoires, notamment vis-à-vis des autres pays d'Europe.

Rechercher, comme va le permettre le Traité de MAASTRICHT, des positions communes vis-à-vis des autres Etats du monde, est une nécessité.

2) La citoyenneté européenne

Le Traité distingue les



citoyens de nos Etats partenaires, avec lesquels nous construisons la Communauté Européenne, des autres étrangers.

Il prévoit donc de créer pour les nationaux des Etats de la Communauté une citoyenneté européenne qui s'exprimera sous deux formes :

- dorénavant, les citoyens des douze Etats seront protégés dans le monde entier par les Ambassades et les Consulats des pays membres de la Communauté;
- par ailleurs, les citoyens des douze Etats - et eux seuls - auront le droit de vote et d'éligibilité au élections du Parlement Européen et aux élections municipales - et elles seules.

3) La coopération policière et judiciaire

Puisque le dernier Traité Européen en date (l'Acte Unique) va supprimer les frontières internes entre les douze Etats au 31 décembre 1992, MAASTRICHT vient en complément nous doter d'une coopération renforcée en matière de justice, de police et de douanes.

Par ailleurs, le contrôle de l'immigration passant par une politique efficace des visas, MAASTRICHT prévoit que la Communauté se dotera d'une politique ambitieuse en cette matière. ■

L'EUROPE SOCIALE

Elle se fera à onze, le Royaume-Uni n'ayant pas, dans un premier temps, souscrit à cette partie du Traité. Les Onze s'engagent à protéger et à améliorer le statut de leurs salariés dans tous les domaines : emploi, protection sociale, conditions de travail, information et consultation des travailleurs.

De plus, le Traité donne le feu vert à de véritables négociations collectives communautaires pour les entreprises multinationales. ■

L'ENVIRONNEMENT

Désormais, les exigences en matière de protection de l'environnement devront être intégrées dans la définition de toutes les politiques mises en œuvre par la Communauté Européenne. ■

DES INSTITUTIONS EUROPÉENNES PLUS DÉMOCRATIQUES

Le Traité prévoit de renforcer les pouvoirs du Parlement Européen pour que la Communauté Européenne soit plus démocratique. Seront notamment concernés : la libre circulation des personnes, les diplômes, le Marché Intérieur,



l'environnement, la défense des consommateurs, les réseaux de transports trans-européens… ■

UN PARTAGE DE COMPÉTENCES

Enfin, le Traité de Maastricht, pour la première fois, indique quelles sont les limites de compétences de la Communauté Européenne par rapport aux compétences nationales.

Le Traité de MAASTRICHT fait entrer dans le droit européen le principe de **"subsidiarité"**. Cela veut dire que, dorénavant, la Communauté n'a pas à s'occuper de ce qui peut être mieux réglé au niveau national ou local.

La Cour de Justice devra dorénavant veiller à ce que la Communauté Européenne ne soit pas envahissante dans ces domaines. ■



Les raisons d'un oui

l'Europe, un passeport pour la paix

LA PAIX À L'OUEST

En 1950, le constat était simple : l'Europe venait une fois de plus de laisser les identités nationales dériver vers des nationalismes aveugles, lesquels avaient conduit à la haine, à la guerre et au déclin.

Pour ne plus vivre cela, la génération qui a vécu la guerre a donné naissance à un grand projet : construire une Communauté Européenne

- respectant totalement nos nations et nos identités nationales,
- mais créant, entre nos pays, des solidarités telles que devienne impossible tout retour au nationalisme et à la haine. ■

LA PAIX DEMAIN DANS TOUTE L'EUROPE

Regardons ce qui se passe en Europe Centrale : le drame yougoslave doit nous ouvrir les yeux. En enlevant le couvercle communiste, on voit ressurgir les mêmes nationalismes, les mêmes haines et les mêmes guerres qu'avant 1914 et 1940.

Nous devons absolument offrir à ces peuples notre idéal de communauté qui est le seul qui puisse permettre de vivre leur identité nationale sans retomber dans le nationalisme.

Et pendant la période troublée, voire dramatique en Europe Centrale, que vont représenter les prochaines années, il est impératif que les Etats de l'Europe de l'Ouest se dotent d'une politique étrangère commune en tendant la main à ces peuples et en leur offrant l'espoir à terme de pouvoir rejoindre la Communauté Européenne. ■

LA DÉFENSE DE NOS VALEURS FONDAMENTALES ET DE NOS INTÉRETS VITAUX PAR RAPPORT AU MONDE

Qui pourrait nier que nous avons impérativement besoin aujourd'hui d'une industrie européenne de défense (qui nous permettra de ne plus être conduits à vendre nos inventions militaires à tous les tyrans de la planète), d'outils de renseignements communs, d'états-majors s'habituant à travailler en commun, les décisions d'intervention de nos armées demeurant nationales.

Seule une telle approche nous permettra de constituer une force d'intervention extérieure crédible.

Parallèlement, seule une telle approche nous permettra de construire dans le cadre de l'OTAN le pilier européen de l'Alliance Atlantique qui fera de nous enfin le partenaire égalitaire des Etats-Unis. ■



la Communauté doit se renforcer

La Communauté doit se renforcer pour s'élargir et accueillir les nouvelles démocraties d'Europe Centrale et de l'Est

Un élargissement immédiat est impossible. Les règles du Marché Commun seraient actuellement insupportables pour les pays d'Europe Centrale. De plus, un élargissement immédiat conduirait inéluctablement à la dilution de la Communauté européenne qui se transformerait en un simple grand marché…

Agir ainsi serait trahir les espoirs des peuples d'Europe centrale puisqu'on ne leur offrirait qu'un mirage…, une Communauté qui se détruirait au fur et à mesure qu'ils y accèderaient.

Notre devoir est clair :

- tendre la main immédiatement à ces démocraties en les aidant;
- renforcer la Communauté des Douze qui doit être le pôle de stabilité attractif et exigeant vers lequel toutes les nouvelles démocraties d'Europe ont les yeux tournés;
- préparer l'adhésion dans l'avenir de ces pays comme membres à part entière de la Communauté. ■

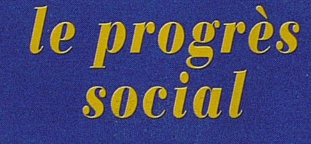
la monnaie unique

La monnaie unique sera une reconquête et non pas un abandon de souveraineté.

La monnaie n'est pas un drapeau, une identité culturelle, la monnaie est un instrument de mesure, un outil au service de l'économie et de l'emploi.

Notre devoir est de doter la France du meilleur outil possible, de la meilleure monnaie possible.

Avoir une ambition pour la France, avoir une certaine idée de la France, n'est-ce-pas vouloir pour elle, pour nous tous, la monnaie la plus stable et la plus puissante possible ? ■



le progrès social

L'Europe au service du progrès social

C'est la "guerre" économique mondiale, et non pas l'Europe, qui nous impose la compétitivité.

L'Europe est tout au contraire un moyen d'atteindre cette compétitivité par rapport aux Etats-Unis, au Japon et au Sud-Est asiatique.

Mais l'Europe ne saurait se limiter à un grand marché qui prônerait le progrès économique sans cohésion sociale et sans progrès social.

L'Europe n'a pas le droit de laisser sur le côté de la route les plus démunis de ses citoyens.

Le Traité de MAASTRICHT permet dans ce domaine des avancées significatives. ■

la citoyenneté européenne

La citoyenneté européenne : une sécurité renforcée

Le Traité de MAASTRICHT va permettre de renforcer nos frontières extérieures par rapport au monde et de nous doter de coopération efficace dans les domaines de la police, de la justice et du contrôle de l'immigration.

Demain, tous les citoyens de la Communauté Européenne :

- pourront saisir la Cour de Justice Européenne ou le Médiateur Européen;
- seront, lorsqu'ils voyageront à travers le monde, protégés par les Ambassades et les Consulats des différents Etats de la Communauté Européenne;
- auront le droit de vote et d'éligibilité pour les élections au Parlement Européen et les élections municipales (et elles seules), et cela dans des conditions très précises que l'on ne connaît généralement pas suffisamment
  - condition de résidence principale effective (avoir une résidence secondaire ne permet donc pas d'exercer le droit de vote),
  - condition de réciprocité pour les citoyens français,
  - condition de renonciation à voter dans son pays d'origine,
  - interdiction en France, de par la réforme constitutionnelle, de pouvoir demain être élu à un poste autre que celui de conseiller municipal, interdiction notamment de pouvoir devenir maire, maire-adjoint ou électeur au collège sénatorial.

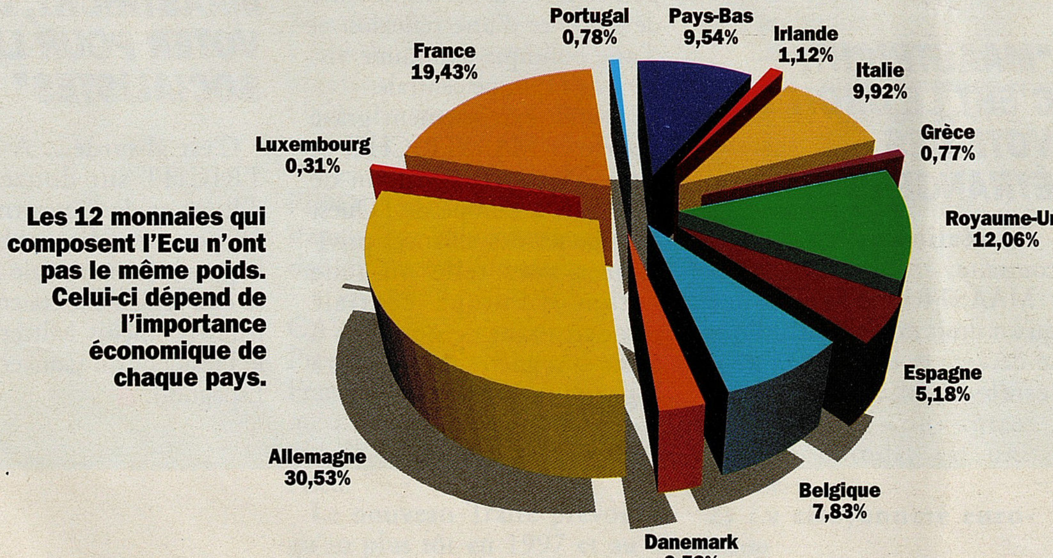
Relier ainsi ce droit de vote minimum à la citoyenneté européenne, c'est non pas déconnecter le droit de vote de la citoyenneté, mais réaffirmer ce lien et donc interdire pour demain le droit de vote aux étrangers extérieurs à la Communauté Européenne. ■

l'environnement

L'Europe : une chance pour l'environnement

Dans de nombreux domaines, la pollution ignore nos frontières administratives ou nationales.

Grâce au Traité de MAASTRICHT, la Communauté se dote de la possibilité de mettre au point une politique de l'environnement digne de ce nom. ■



Les 12 monnaies qui composent l'Ecu n'ont pas le même poids. Celui-ci dépend de l'importance économique de chaque pays.

L'Europe en vérités...

réponses à des contre-vérités communément répandues



"BRUXELLES, C'EST L'INFLATION BUREAUCRATIQUE"

En réalité... BRUXELLES c'est 12 000 fonctionnaires seulement pour 340 millions d'habitants, un effectif inférieur à celui du personnel de la seule Mairie de MARSEILLE !

"LA COMMISSION DE BRUXELLES EST TOUTE PUISSANTE"

En réalité... ce sont les Ministres représentant de chaque Etat qui ont le quasi monopole des décisions et non pas la Commission.

Lorsque les Ministres donnent pouvoir à la Commission, il est arrivé parfois à cette dernière de déborder (exemple : certaines réglementations sur la chasse) ; le Traité de MAASTRICHT permet d'améliorer la situation puisqu'il proclame pour la première fois que l'Europe n'a pas à s'occuper dorénavant de ce qui peut être mieux réglé dans le dialogue avec les citoyens au niveau local ou national.

"MAASTRICHT EST LA PORTE OUVERTE À L'IMMIGRATION CLANDESTINE..."

Jusqu'à maintenant, la Communauté Européenne n'avait aucune compétence en matière d'immigration. La situation actuelle n'a donc rien à voir avec la construction européenne.

Demain, grâce à MAASTRICHT, la Communauté se dotera de compétences en la matière, une coordination efficace pourra exister entre nos polices, nos justices. De même, existera une politique commune des visas pour contrôler l'immigration.

"MAASTRICHT, C'EST LA SUPPRESSION DES FRONTIERES ENTRE LES ETATS MEMBRES DE LA COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE"

En réalité... cette suppression est déjà décidée et sera effective au 31 décembre 1992 avec ou sans MAASTRICHT.

MAASTRICHT ce n'est pas la suppression des frontières, c'est au contraire la mise en place d'un renforcement des frontières externes de la Communauté par rapport au monde et un renforcement de la sécurité en matière de police et de justice à l'intérieur de la communauté.

"MAASTRICHT, C'EST LE DROIT DE VOTE DES ÉTRANGERS"

En réalité... c'est tout le contraire.

MAASTRICHT ne donne qu'un droit extrêmement limité de vote et d'éligibilité pour les élections au Parlement Européen et les élections des conseillers municipaux, aux seuls citoyens des Douze Etats de la Communauté.

En liant ce droit à la construction de la Communauté Européenne, on interdit évidemment son extension.

MAASTRICHT, c'est justement distinguer l'Européen, avec qui on construit une communauté de destin, des autres étrangers.

"MAASTRICHT PROFITE À L'ALLEMAGNE"

La construction européenne profite à l'évidence à chaque Etat membre puisqu'elle nous donne à tous un formidable élan... comme une marée qui fait monter tous les bateaux... mais le pays qui fait le plus gros effort dans le Traité de MAASTRICHT c'est l'Allemagne puisque l'Allemagne seule possède une monnaie mondiale et qu'elle accepte que la monnaie européenne soit demain co-gérée par une banque indépendante où elle n'aura pas plus de poids que ses partenaires : demain, dans le futur système de gestion de la monnaie, l'Allemagne aura deux sièges à égalité avec la France.

"L'EUROPE N'A PAS SU EMPECHER LE DRAME YOUGOSLAVE"

Tout d'abord le drame yougoslave est d'une complexité inouïe car les haines ancestrales ressortent et on n'impose pas la fraternité de force.

Ensuite il faut savoir que la communauté d'hier était économique et n'avait pas à s'occuper des problèmes politiques.

MAASTRICHT va enfin permettre à la Communauté de se doter d'une réflexion et d'une politique commune vis-à-vis de l'Europe centrale.

Il serait extrêmement grave de refuser MAASTRICHT, ce qui permettrait à chacun de nos Etats d'Europe de l'Ouest de renouer des alliances privilégiées avec telle ou telle nation d'Europe centrale reconstruisant ce qui nous a mené à la guerre de 1914 et à la guerre de 1939.

"MAASTRICHT NE PREND PAS EN COMPTE LES NOUVELLES DÉMOCRATIES D'EUROPE CENTRALE ET DE L'EST"

C'est faux.

Pour aider ces peuples sur le plan économique et social aujourd'hui, pour leur offrir l'avenir qu'ils désirent, c'est-à-dire la possibilité un jour de rejoindre la Communauté Européenne, il faut une Communauté forte :

- forte aujourd'hui pour se doter d'une politique commune vis-à-vis de chacun d'eux,
- forte demain pour pouvoir s'élargir sans se désagréger.

"NOS NATIONS VONT DISPARAITRE"

C'est faux.

MAASTRICHT réaffirme la définition d'origine de la Communauté Européenne :

- un grand ensemble qui ne soit pas un super Etat,
- un ensemble qui respecte et garantisse nos identités nationales,
- un ensemble qui, par une solidarité de fait, crée une fraternité européenne interdisant à nos identités nationales de dériver à nouveau vers le nationalisme, les haines et les guerres.

En votant MAASTRICHT, on accepte pour la première fois que soit intégré juridiquement le concept de subsidiarité qui interdit à la Communauté Européenne de s'occuper de ce qui pourrait être mieux fait au plan local et national.

"VOTER POUR MAASTRICHT, C'EST VOTER POUR LES SOCIALISTES"

C'est absurde... A MAASTRICHT sur douze Chefs d'Etats et de Gouvernements 10 portaient les couleurs de l'opposition nationale française et 2 seulement étaient socialistes (François Mitterrand et le Président du Gouvernement Espagnol).

on ne peut pas être pour l'Europe et contre Maastricht

Il est frappant d'observer qu'aujourd'hui aucun homme politique français n'ose offrir comme avenir à la France le replis sur elle-même. Tous les leaders politiques sans aucune exception se prétendent européens.

Certains en arrivent donc à dire "je suis pour l'Europe et contre MAASTRICHT" attaquant la construction communautaire européenne et proposant l'Europe des Etats souverains.

Une telle Europe des Etats pourrait-elle exister ?

La réponse est NON.

Il n'est pas sérieux de faire croire à la possibilité de construire un ensemble immense qui reposerait sur la base d'une simple coopération interétatique à l'unanimité.

Un tel système de coopération n'a jamais réussi à fonctionner.

Une telle Europe des Etats serait une sorte de Société des Nations ou d'ONU locale qui, l'Histoire nous l'a suffisamment enseigné :

- soit est réduite à l'impuissance,
- soit est soumise à la loi du plus fort de ses membres.

D'ailleurs, cette Europe des Etats a été tentée après la dernière guerre : avec la création du Conseil d'Europe et c'est devant ce Conseil statuant à l'unanimité, avouant en permanence son impuissance qu'après trois années "d'inexistence" les Européens convaincus ont claqué la porte et ont décidé de créer la Communauté Européenne.

L'Europe des Etats qu'on ose venir nous proposer comme une nouveauté et un avenir...c'est l'Europe du passé, celle qui a été expérimentée et qui a échoué. ■





un exemple de mauvais procès fait à l'Europe : l'agriculture

LA RÉFORME DE LA POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE

La politique Agricole Commune créée dans les années 1960 par la Communauté Européenne, alliée au dynamisme des agriculteurs, notamment des agriculteurs français, a donné des résultats extraordinaires. C'est ainsi que de déficitaire, l'agriculture européenne est devenue très fortement excédentaire.

Mais cette politique, par sa réussite même, a provoqué un effet pervers dû à l'incitation à produire..., c'est à dire une surproduction permanente.

Chacun savait que la réforme de cette politique était inéluctable.

Malheureusement, le Gouvernement Français, tout particulièrement l'actuel Ministre de l'Agriculture, a versé dans la démagogie et fait croire que la Politique Agricole Commune pouvait être évitée..., puis brusquement a accepté à BRUXELLES un changement de politique tout à la fois brutal et sur beaucoup de points discutable.

Il faut aujourd'hui obtenir :

- les nécessaires révisions ou adaptations de la nouvelle Politique Agricole Commune;
- une gestion décentralisée et participative dans le cadre du nouveau système;
- surtout, un plan national d'espérance pour l'agriculture, plan adapté aux productions, aux différents types d'entreprises agricoles, et mis au point puis géré de manière décentralisée et dans la cogestion.

Dans le drame agricole actuel, que beaucoup de paysans vivent, BRUXELLES a fait son devoir mais pas PARIS. C'est PARIS qui est responsable et coupable. ■

LA DÉSINFORMATION DANS LA "FAMEUSE AFFAIRE DES FROMAGES AU LAIT CRU"

Ce fut un thème d'agitation facile pour les anti-européens..., l'Europe s'occupant encore de tout faisait peser sur les fromages français un danger mortel...

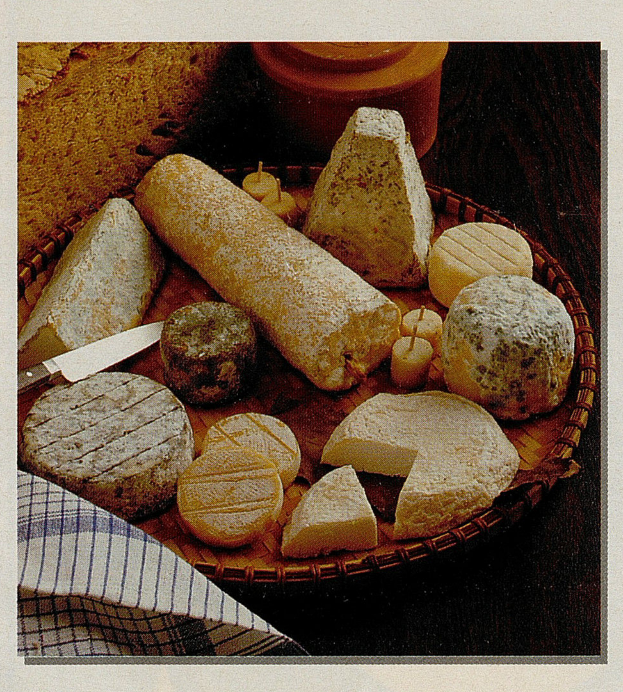
C'était en réalité un bien mauvais procès car le problème était tout autre :

- soit l'Europe ne s'occupait pas de mettre au point des règles communes et à ce moment-là chacun de nos Douze Etats demeurait libre de fixer lui-même ses propres normes sanitaires nationales..., les pays du Nord auraient alors fixé de telles normes que les fromages français au lait cru y auraient été interdits;
- soit l'Europe fixait des normes communes s'imposant à chaque Etat et, si elles étaient acceptables pour nous, le nombre des consommateurs pour les fromages français au lait cru passait automatiquement de 60 millions à 340 millions !

On voit bien, loin des discours démagogiques, que le problème n'était surtout pas d'empêcher l'Europe de s'occuper de fixer des normes en matière de fromages au lait cru, mais simplement d'obtenir de BRUXELLES de bonnes normes garantissant à la fois la santé des consommateurs, le maintien de nos traditions et le goût de nos fromages.

La directive européenne arrêtée le 15 juin dernier par les Ministres de l'Agriculture assure ce résultat. ■

Merci l'Europe !



Dimanche 13 Sept 92
Carrefour Buci Paris 6°

LES RESPONSABLES NATIONAUX DE L'OPPOSITION VOTENT OUI

VALÉRY GISCARD D'ESTAING (Président National de l'UDF)
JACQUES CHIRAC (Président National du RPR)
ALAIN POHER (Président du Sénat)
PIERRE MEHAIGNERIE (Président National du CDS)
GÉRARD LONGUET (Président National du Parti Républicain)
YVES GALLAND (Président National du Parti Radical)
YVON BRIANT (Président National du CNI)
JEAN LECANUET (Président d'Honneur du CDS)
FRANÇOIS LEOTARD (Président d'Honneur du Parti Républicain)
EDOUARD BALLADUR
RAYMOND BARRE
FRANÇOIS BAYROU
ALAIN JUPPE
SIMONE VEIL
etc…

ainsi que tous les élus et responsables du CDS avec à leur tête :
PIERRE MEHAIGNERIE, DOMINIQUE BAUDIS et BERNARD BOSSON

La France ne peut pas dire non au nouveau traité européen

La France, et ce n'est pas prétentieux que de le penser, n'est pas le Danemark.

De par son poids, son nombre d'habitants, sa situation géographique, elle est indispensable à toute construction communautaire.

Alors que 10 Etats sur 12 vont dire OUI, nous le savons tous, tout le devenir du Traité de MAASTRICHT dépend de la réponse de la France.

• Si la France dit OUI, l'Europe avancera à 11 (sans doute à 12 car un jour ou l'autre le Danemark rejoindra)

• Si la France dit NON, l'union européenne est définitivement condamnée… Il n'y aura pas de session de rattrapage.

Certes, si le NON l'emportait, l'ancienne Communauté Européenne - la Communauté Economique - survivrait, à l'évidence très affaiblie.

Une telle Communauté, que les Britanniques présideront au début de l'année 1993, et les Danois en fin 1993, ne manquerait pas de s'ouvrir rapidement aux pays du Nord : Autriche, Suède, Norvège et de se transformer lentement en simple grande zone de libre échange…

Il en serait fini de l'idéal de Communauté Européenne.

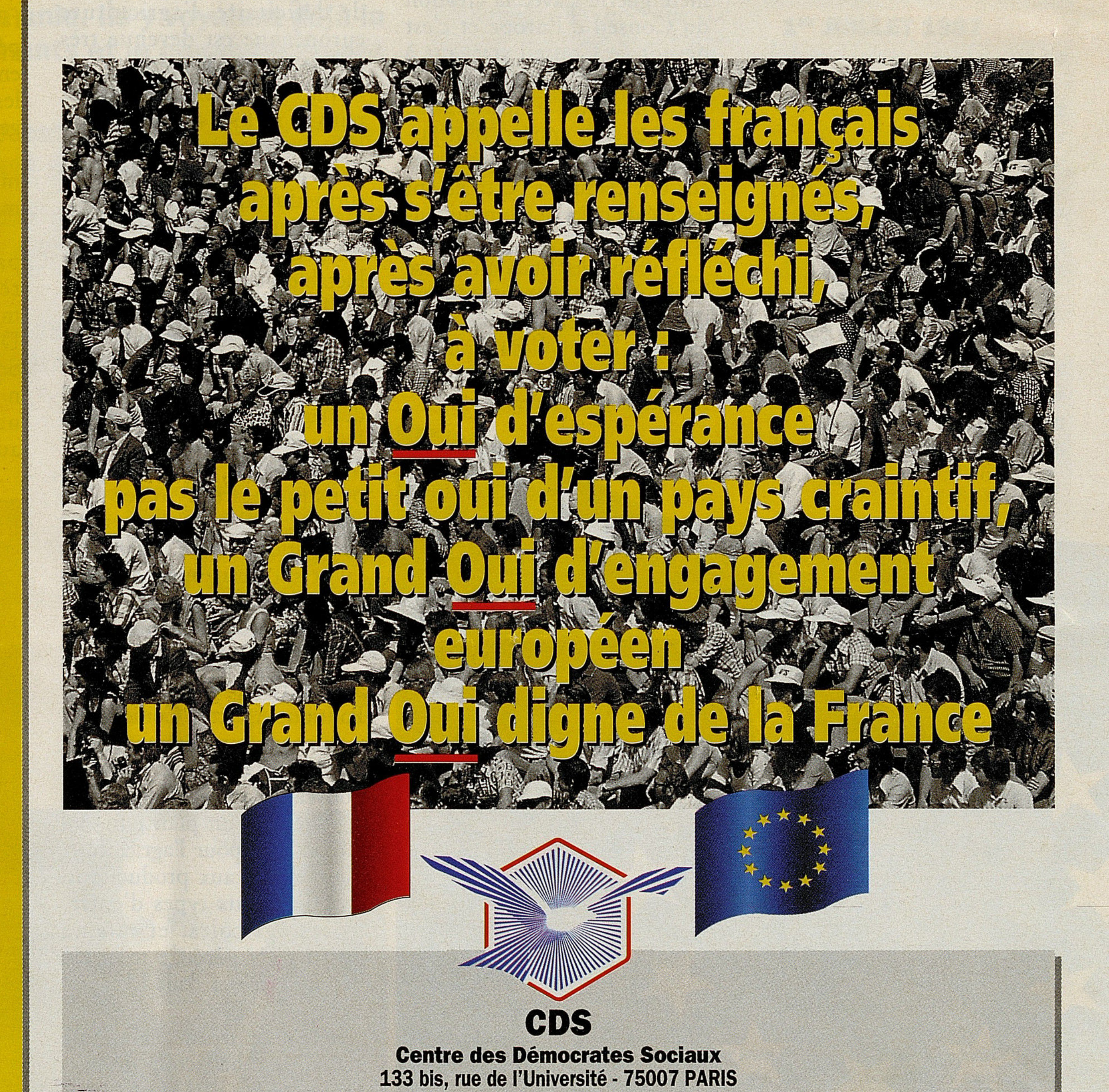
Un jour ou l'autre, une telle communauté égoïstement économique n'existerait pas devant les contradictions d'intérêt de nos Etats…

De plus, dans une communauté de ce style, qui ne prendrait pas sa taille politique, le poids de l'Allemagne deviendrait certainement écrasant, voire insupportable.

Nous aurions conduit les Allemands qui désirent une Allemagne européenne à régner de gré ou de force sur une Europe allemande.

Nous rouvririons les portes au risque de dérapage vers les nationalismes, les oppositions entre les nations…et l'on sait, hélas, où cela peut conduire.

La France qui est à l'origine de l'idée même de Communauté Européenne ne saurait renier son œuvre. ■



VOTER NON… C'EST VOTER A LA FOIS AVEC :

Georges MARCHAIS et les derniers communistes staliniens d'Europe
Jean-Marie LE PEN et l'extrémisme de droite.

Peut-on penser un instant qu'en les suivant on construit l'avenir que mérite la France, un avenir de paix, de liberté et de prospérité ?

CDS
Centre des Démocrates Sociaux
133 bis, rue de l'Université - 75007 PARIS
Pierre Méhaignerie, Président - **Dominique Baudis,** Président Exécutif - **Bernard Bosson,** Secrétaire Général
Jacques Barrot, Président du Groupe UDC à l'Assemblée Nationale
Daniel Hoeffel, Président du Groupe Union Centriste au Sénat

Crédits photos :
VLOO - Photothèque des Communautés Européennes - ESCA
IMPRIME EN FRANCE